

ADMISSION ET INSCRIPTION DES ÉLÈVES AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Les parents qui désirent une fréquentation scolaire pour leur enfant dans une école du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) au cours de l'année scolaire 2026-2027 doivent procéder à l'inscription qui se déroulera **du 2 février au 13 février 2026** selon les modalités suivantes:

1. ÉLÈVES ACTUELS – RÉINSCRIPTION POUR LES ÉLÈVES DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE

Tous les élèves, incluant les enfants déjà inscrits en maternelle 4 ans ou Passe-Partout qui fréquentent actuellement une école du centre de services scolaire, doivent être réinscrits en ligne via le module **Mozaïk Portail Parents** à l'adresse suivante: portailparents.ca. L'école que fréquente votre enfant vous fera parvenir un courriel avec la démarche à suivre pour procéder à la réinscription en ligne pour l'année 2026-2027. Le tout devra être complété au plus tard le 13 février 2026. **Les parents qui n'ont pas fourni d'adresse électronique** à l'école fréquentée par leur enfant recevront une copie papier du formulaire d'admission et d'inscription. Les parents de ces élèves devront vérifier ce formulaire, faire une mise à jour si nécessaire, le signer et le retourner à l'école que fréquentent leur enfant au plus tard le 13 février 2026.

2. NOUVEAUX ÉLÈVES – INSCRIPTION

- Pour les élèves qui n'ont pas fréquenté un établissement scolaire du Centre de services scolaire de la Beauce Etchemin en 2025-2026.
- Pour les élèves qui s'inscrivent en maternelle 5 ans et qui ne fréquentent pas les programmes 4 ans en 2025-2026 (enfants nés entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 septembre 2021).
- Pour les élèves qui s'inscrivent aux programmes 4 ans en 2026-2027 (maternelle 4 ans ou Passe-Partout): enfants nés entre le 1^{er} octobre 2021 et le 30 septembre 2022 (donc qui auront 4 ans avant le 1^{er} octobre 2026).

 On rappelle que le service Passe-Partout vise prioritairement à soutenir les parents dans leur compétence parentale et à faciliter la transition famille-école aux enfants.

Démarche :

Les parents doivent communiquer par téléphone ou se présenter à l'école de leur quartier (ou municipalité) aux heures régulières de classe, **entre le 2 février et le 13 février 2026**, afin de recevoir une fiche d'inscription à remplir. Le responsable (parent ou tuteur légal) doit avoir en sa possession les documents suivants:

- ✓ le certificat de naissance original de l'enfant avec les noms des parents (voir point 3);
- ✓ deux pièces justificatives prouvant l'adresse de résidence de l'élève afin d'établir l'école de territoire ainsi que le statut de l'élève au Québec (voir point 4).

Nouvelle démarche disponible :

Les parents peuvent effectuer de façon électronique une première inscription à l'école en se rendant sur le site **Mozaïk Portail Parents** à l'adresse suivante: portailparents.ca. Les parents auront aussi besoin des documents suivants pour effectuer la demande d'inscription :

- ✓ le certificat de naissance original de l'enfant avec les noms des parents (voir point 3);
- ✓ deux pièces justificatives prouvant l'adresse de résidence de l'élève afin d'établir l'école de territoire ainsi que le statut de l'élève au Québec (voir point 4).

3. CERTIFICAT DE NAISSANCE (exigé lors de la première inscription au CSSBE)

Dans le cas d'une inscription en personne :

Selon les spécifications du ministère de l'Éducation du Québec, nous devons **obligatoirement** avoir au dossier de l'enfant une copie certifiée conforme à l'original de son certificat de naissance pour être en mesure d'accepter son inscription à l'école. Au moment de l'inscription, le parent doit donc fournir à l'école **l'original du certificat de naissance GRAND FORMAT, comportant obligatoirement les noms et prénoms des parents**, émis par le **Directeur de l'état civil**. Il est possible de se procurer le formulaire de demande de certificat de naissance aux endroits suivants: bureau du Directeur de l'état civil à Québec, bureaux de Services Québec, caisses populaires, en ligne au www.etatcivil.gouv.qc.ca ou au secrétariat de l'école que votre enfant fréquentera en 2026-2027. Le coût et le délai varient selon le type de traitement et le mode de transmission que vous choisissez.

Dans le cas d'une inscription électronique :

Nous devons **obligatoirement** avoir au dossier de l'enfant une copie certifiée conforme à l'original de son certificat de naissance pour être en mesure d'accepter son inscription à l'école. Au moment de l'inscription en ligne, le parent doit donc fournir à l'école une version électronique de **l'original du certificat de naissance GRAND FORMAT, comportant obligatoirement les noms et prénoms des parents**, émis par le **Directeur de l'état civil**. Le certificat de naissance doit être clair, lisible et complet, sans objets

ni doigts qui en masqueraient une partie. Il est possible de se procurer le formulaire de demande de certificat de naissance aux endroits suivants: bureau du Directeur de l'état civil à Québec, bureaux de Services Québec, caisses populaires, en ligne au www.etatcivil.gouv.qc.ca ou au secrétariat de l'école que votre enfant fréquentera en 2026-2027. Le coût et le délai varient selon le type de traitement et le mode de transmission que vous choisissez.

PREUVE DE RÉSIDENCE (exigée lors de la première inscription au CSSBE)

Les parents qui inscrivent leur enfant pour la première fois au Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin doivent attester du lieu de leur résidence avec deux des pièces justificatives suivantes:

- permis de conduire;
- compte de taxe scolaire ou taxes municipales (si l'adresse d'envoi est identique à l'adresse de l'emplacement de la propriété);
- avis de cotisation de Revenu Québec;
- avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ);
- acte d'achat notarié de la propriété résidentielle indiquant le nom du propriétaire;
- bail;
- preuve d'assurance habitation;
- tout autre document officiel provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental.

Dans le cas d'un élève provenant de l'extérieur du Québec, deux preuves de résidence devront aussi être présentées lors de l'inscription.

Pour toute situation particulière, le centre de services scolaire est en droit d'exiger la combinaison de plusieurs documents afin d'établir la preuve de résidence sur le territoire de l'école.

4. DÉROGATION À L'ÂGE D'ENTRÉE À LA MATERNELLE 5 ANS OU EN 1^{RE} ANNÉE

Pour un enfant qui n'a pas atteint l'âge requis, il est possible de demander une dérogation à l'âge d'entrée à la maternelle 5 ans ou en 1^{re} année **au moment de l'inscription**. Cette demande doit être faite lors de l'inscription du 2 février au 13 février 2026. Les parents s'adressent à l'école de leur milieu pour obtenir l'information et la procédure à suivre. Veuillez noter qu'aucune dérogation ne peut être accordée pour participer à un programme 4 ans dispensé par le centre de services scolaire (maternelle 4 ans ou Passe-Partout).

5. CHOIX D'UNE AUTRE ÉCOLE

Les parents des élèves de la maternelle 4 ans, de la maternelle 5 ans, du primaire et du secondaire peuvent choisir une école du centre de services scolaire autre que celle qui leur est désignée à la condition qu'il reste des places disponibles. Les parents qui désirent se prévaloir de ce droit doivent en faire la demande pendant la période d'inscription, soit du 2 février au 13 février 2026. L'exercice de ce droit ne permet cependant pas d'exiger le transport scolaire et ne constitue pas un droit acquis pour les années ultérieures.

Les demandes d'admission et d'inscription sont traitées conformément à la Règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles et conformément à la Règle relative à l'organisation et au fonctionnement du transport scolaire en vigueur au Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin.

6. INSCRIPTION AU SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE

Pour les élèves de la maternelle à la 6^e année qui sont inscrits à l'école :

Les parents qui désirent inscrire leur enfant au service de garde pour l'année 2026-2027, soit sur une base régulière ou sporadique, doivent la compléter en ligne via le module **Mozaïk Portail Parents** à la même adresse que celle de la réinscription à l'école. L'école que fréquente votre enfant vous fera parvenir un courriel avec la démarche à suivre pour procéder à l'inscription ou à la réinscription en ligne pour l'année 2026-2027.

L'inscription se fera en même temps que la réinscription scolaire de votre enfant, soit du 2 février au 13 février 2026.

Les parents qui n'ont pas fourni d'adresse électronique au service de garde recevront une copie papier pour l'inscription de leur enfant afin de la compléter, la signer et la retourner au service de garde de l'école.

Donné à Saint-Georges, ce 21 janvier 2026

Marie-Ève Dutil, directrice

Secrétariat général et services corporatifs